

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 903

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 19 août 2022 le règlement n° 903 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	27 juillet 2022
Dépôt du projet de règlement:	27 juillet 2022
Adoption du règlement:	19 août 2022
Avis de promulgation :	24 août 2022

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 24^e jour d'août 2022



Stéphane LaBarre

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 24^e jour d'août 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour d'août 2022.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier